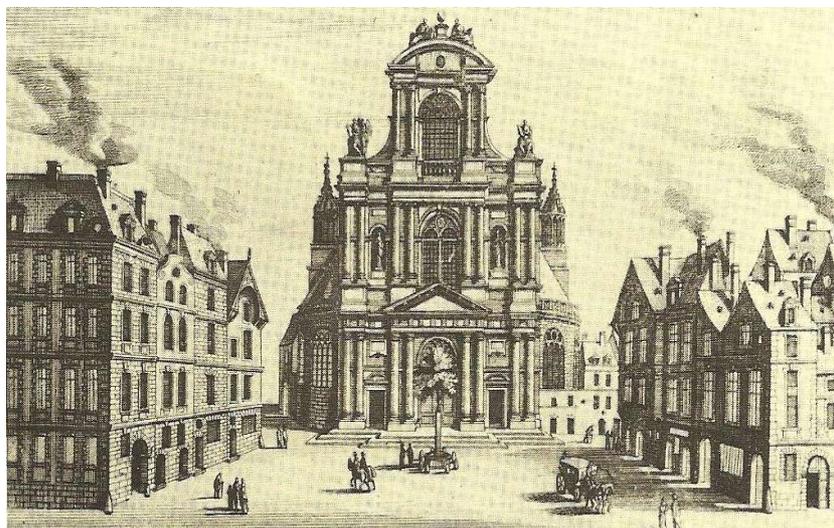


I-A Les Lemoyne, Parisiens de St Gervais

A] Origines parisiennes



L'église Saint Gervais en 1640

Il y a trois siècles, installé à l'ombre de l'orme de Saint Gervais, dans le quartier du Marais à Paris, chacun pouvait oublier les rumeurs de la ville et suivre du regard tous ceux qui pénétraient dans l'église St Gervais- St Protais. Parfois, certains paroissiens ne prenaient pas le temps de s'asseoir pour une courte prière et se dirigeaient directement vers la chapelle baptismale. Il en fut certainement ainsi, le **12 avril 1714** quand François Feu, le curé de la paroisse procéda au baptême du premier enfant de Messire **Antoine LeMoyne** et de Dame **Catherine Susanne Gendron**, son épouse légitime. Quels prénoms reçut le nouveau-né? **Antoine-Philippe**. Quels parrain et marraine le tinrent sur les fonts baptismaux? Le saura-t-on jamais? Il est impossible pour le moment de trouver des traces de ce baptême, car les registres paroissiaux de Paris de cette époque n'existent plus. Cependant, nous l'apprendrons plus tard, l'enfant portait les prénoms de ses deux grands-pères, mais était appelé simplement **Philippe** dans l'intimité. Par commodité, nous le désignerons le plus possible sous ce simple prénom.(1) Après cette cérémonie, l'assemblée se disloqua comme si elle fuyait les rumeurs funestes selon lesquelles, le roi de France, Louis le Quatorzième, ne se remettait pas de la perte de nombreux membres de sa famille décimée depuis quelques mois. Une épidémie de variole n'avait laissé vivant que son arrière-petit-fils, Louis, devenu de ce fait, l'héritier du trône.

1° Noblesse des Lemoyne

Dans le Marais, vivait essentiellement la noblesse de robe depuis que la monarchie fuyant le Palais de l'Île de la Cité, s'était fixée à l'Hôtel St Paul, puis à l'Hôtel des Tournelles voisins. Aussi, nombreux étaient ceux qui connaissaient l'appartenance du Trésorier Antoine LeMoyne à cette noblesse. Ce dernier portait le titre d'**Écuyer**. Si à l'origine, cette appellation était un titre à part entière, indépendant de toute possession, transmissible par primogéniture, il fut ensuite transmis à tous les membres masculins d'une famille et lié à la qualité des personnes qu'elles fussent nobles ou titulaires d'offices conférant autant de privilèges que la noblesse. Antoine Le Moyne n'était pas un noble de longue extraction. Jamais son nom ne figura sur un relevé de justification de noblesse qu'il fallait produire sur chaque degré des titres (écuyer, chevalier...) (2) Alors, pourquoi ce titre? C'est

qu' Antoine LeMoyne était justement titulaire d' un office qui lui conférait le privilège d'appartenir à la noblesse, notamment à la noblesse transmissible: il était "*Trésorier de France au Bureau des Finances de la généralité de Paris*". Depuis 1705, les Trésoriers de Paris avaient ce privilège au premier degré et donc portaient le titre d'écuyer.(3) Ceci explique que ses fils, petits-fils et arrière-petit-fils porteront ce titre à plusieurs reprises et auront le droit, en qualité de gentilhomme d'être admis dans tous les emplois où il était nécessaire de faire preuve de noblesse, comme le confirmera le certificat établi en 1767 pour Jean-Robert et de Charles-Louis Lemoyne.

La désignation de **Conseiller du Roi** est une autre preuve de l'appartenance du Trésorier Antoine LeMoyne à cette noblesse qui composait tout le haut personnel de l'Etat: Maison du roi, Affaires Etrangères, Administration de la Marine et de la Guerre, Chancellerie etc... Antoine faisait partie de la Grande Robe formée de conseillers d'état et de titulaires de hautes charges au Parlement dont les membres remplissaient les conseils du roi. Il n'appartenait donc pas à la Moyenne Robe, importante surtout en province, qui comprenait les conseillers des parlements de province, les lieutenant de baillages et sénéchaussée. Il ne faisait plus partie de la Petite Robe dont il était issu, qui était celle des avocats, des notaires, des greffiers et des procureurs. (4)

2° Famille Lemoyne

Si nous savions qu' Antoine-Philippe Lemoyne était le grand-père d' *Antoine-Charles-Louis Lemoyne* qui adoptera en 1830, Louis Mutel, notre ancêtre officiel, nous ignorions tout de ses origines familiales, à l'exception de l'identité de ses parents. Néanmoins, un élément nouveau permit d'en savoir plus. Il s'agissait d'un acte civil datant du 22 janvier 1738.(5) Ce jour-là, se réunissaient les héritiers d'un certain **notaire** parisien, nommé **Antoine LeMoyne**, pour se répartir équitablement les produits de la vente de deux propriétés que le défunt possédait à Champigny-sur-Marne. Parmi ces héritiers, était présente «*Dame Catherine Suzanne Gendron, veuve d' Antoine LeMoyne, Conseiller du roi, Trésorier de France au bureau des finances à la généralité de Paris*». Cette dame était justement la belle-fille du défunt notaire, ce qui faisait de ce dernier, le grand-père de Philippe! Cet acte nous confirme aussi l'existence de deux frères et d'une sœur de Philippe, puisque Catherine-Suzanne Gendron était désignée «*comme tutrice de Philippe, Ecuyer et avocat en Parlement, d' Elisabeth, de François-Nicolas et de Louis Le Moyne*». Dès lors, il était possible de reconstituer avec plus de précision, la généalogie d'Antoine-Philippe Lemoyne.

a- Antoine Lemoyne et Marguerite-Angélique Dormay

Trois mois après ses débuts comme notaire, **Antoine LeMoyne** épousait **Marguerite Angélique Dormay** (et non Dorm o y) en septembre 1678. Le contrat de mariage avait été signé le **21 septembre 1678** chez le notaire Philippe Gallois qui exerçait dans le quartier Saint-Merri, là où son étude était installée dans la rue Ste-Avoie. (6)

Il est sûr que Marguerite-Angélique Dormay était membre d'une famille influente dans la société parisienne de cette époque. Elle avait au moins un *frère, François Dormay* qui, étant Trésorier Provincial Extraordinaire des guerres en Provence et en Bresse, avait le privilège d'appartenir à la noblesse transmissible et le droit de permettre à ses descendants, en qualité de gentilhomme, d'être admis dans tous les emplois où il était nécessaire de faire preuve de noblesse. Pour cette raison, François Dormay put garantir une formation de mousquetaire du roi à son fils *Jean-Baptiste Dormay*, un des deux enfants qu'il avait eus de son union avec *Anne de Nully*, une noble dame originaire du Beauvaisis. Ce fils dilapida son héritage et commit tant d'actes insensés que sa famille (dont son cousin par alliance le notaire Antoine Lemoyne justement) le fera interner à l'asile de Charenton en 1721. Quant à sa fille *Anne Gabrielle Dormay*, elle épousera un excellent parti, Jacques Cromot, qui possédait la seigneurie de Vassy près d' Avallon, seigneurie dont elle héritera par la suite.

Il est prouvé que Marguerite-Angélique Dormay était l'une des *nièces* de *Philippe Dormay*, prêtre, aumônier de Louis XIV, principal du collège de Laon implanté rue de la Montagne Ste Geneviève à Paris. Celui-ci déposa plusieurs fois des actes dans l'étude d'Antoine avant de décéder en 1692. En fait, peu avant le mariage de cette jeune fille, cet oncle avait abandonné tous ses droits sur la succession de feu son père Antoine Dormay à ses nièces, à savoir "*à Madeleine Dormay, épouse de Nicolas Delettre, bailli du duché de Guise et à Marie Angélique Dormay*", après leur avoir fait une donation, déposée chez le notaire Philippe Gallois, la veille de la signature du contrat de mariage de cette nièce. Ainsi, ces jeunes femmes étaient des petites-filles d'un certain **Antoine Dormay**. (7)

La carrière du notaire Antoine LeMoine

Le grand-père paternel de Philippe, **Antoine Lemoine** (prénomé aussi Anthoine, nommé parfois LeMoine, Lemoyne ou LeMoine), en tant que notaire et garde-notes de sa Majesté au Châtelet de Paris côtoyait les Grands de ce monde et ce, depuis 1678. Lorsqu'il entra dans le monde très fermé des notaires parisiens, le 30 juin 1678, il avait au moins vingt cinq ans, ce qui laisse supposer qu'il était né dans les années mille six cent cinquante. Il avait été accepté malgré l'opposition de quelques confrères qui lui reprochaient de ne pas avoir exercé comme clerc au moins cinq ans dans une étude parisienne, alors qu'il n'avait exercé que deux ans comme clerc chez le notaire Pierre Savalette, dont l'étude était située dans la rue St Antoine, non loin de la Place Royale (actuelle place des Vosges). Sa famille devait être riche, car il réussit à rassembler le capital nécessaire pour acheter une charge vacante et payer les droits habituels. Il n'appartenait pas au monde notarial, mais plutôt au monde juridique parisien, car il était avocat au parlement avant d'entamer sa longue carrière notariale.(8)

L'étude où il commença à exercer à la suite du notaire François Gaultier, se trouvait dans le quartier du Marais à Paris, non loin de celle de son ancien maître, le notaire Pierre Savalette: près de l'église Saint Gervais, aux abords de la place Baudoyer, dans l'une des quinze maisons qui s'élevaient au début de la rue Saint Antoine.(8) Cet ensemble de maisons sera démoli en 1866 pour laisser place à la première mairie du IVème arrondissement, bâtiment qui sera reconstruit en 1884.

Antoine exerça à cet endroit jusqu'en 1706. A cette date, sa fortune étant bien constituée, devenu assez riche pour financer les études de ses enfants et pour payer la charge de Trésorier de son fils aîné, le notaire pouvait envisager de déménager afin de mieux tenir son rang et de recevoir convenablement les clients de la très haute société qu'il fréquentait. Il fallait que sa nouvelle demeure puisse avoir accès sur une rue passante et héberger confortablement sa famille, ses domestiques et les clercs qui travaillaient chez lui. C'est ainsi qu'il s'installa dans la Vieille Rue du Temple, juste en face du débouché de la rue Ste Croix de la Bretonnerie, dans une des maisons sises entre l'ancien Hôtel Effiat devenu l'Hôtel Pelletier et la rue des Rosiers.(8) La maison dans laquelle il a vécu a été démolie depuis son décès survenu en 1729. Il est donc impossible de la repérer avec précision parmi les bâtiments existant actuellement .

Ses affaires concernaient les secteurs de St Antoine, St Paul, St Gervais et St Jean en Grève dont les parcelles desservies étaient fortement imbriquées. Outre l'enregistrement de divers actes privés tels que des contrats de mariage, des testaments ou des renonciations, Antoine Lemoyne proposait des services bancaires à ses clients en servant d'intermédiaire entre prêteurs et emprunteurs qui utilisaient le système des rentes constituées (ou constitutions) qui s'était développé en France pour pallier l'absence de crédit bancaire, interdit pour des raisons religieuses (la religion catholique interdisant de toucher des intérêts). Parmi ses clients, on trouvait parfois quelques membres de la famille royale comme le prince de Conty en 1705, la marquise de Maintenon, l'épouse morganatique de Louis XIV en 1705, 1707 et 1708, un des petit-fils du souverain, le duc de Berry en 1712...Très souvent, chez lui, par l'intermédiaire des commis de divers ministres, le Roi participait à ces échanges bancaires ou faisait déposer divers actes tels que des constitutions (des

prêts) ou des ventes de domaines royaux à des particuliers. C'est dans l'étude d'Antoine Lemoyne que furent déposés tous les actes concernant la vente du domaine de Vaux-le-Vicomte par la veuve du surintendant Fouquet, de 1705 à 1708. (9)

Dans sa seconde étude, Antoine LeMoyne fut l'un des dépositaires des renonciations au trône d'Espagne des princes français. Au mois de novembre 1712, le vieux roi Louis XIV en guerre depuis dix ans contre plusieurs puissances européennes regroupées dans la Grande Alliance, avait hâte de sortir son royaume de la situation où il l'avait plongé, à savoir du conflit dont l'enjeu était non seulement la succession au trône d'Espagne suite à la mort de Charles II, dernier des Habsbourg espagnol qui, sans postérité, avait désigné comme son successeur un de ses petits-fils, Philippe de France, duc d'Anjou, mais aussi la domination de l'Europe. Les Français avaient enregistré quelques succès, puis subi maints revers. L'hiver de 1708-1709 ayant ajouté ses rigueurs aux désastres de la guerre, Louis XIV avait demandé la paix, sans succès. En décembre 1710, ses troupes assurèrent néanmoins la possession de l'Espagne à son petit-fils, Philippe V. A la fin 1711, la Grande Alliance se brisa. L'Angleterre, lasse de la guerre, se décida à traiter et laissa les Autrichiens et les Hollandais poursuivre, seuls, la guerre qui se termina alors par leur défaite en juillet 1712 sur la frontière française. C'est alors que les souverains franco-espagnols préparèrent la future paix. Renonçant à unir les couronnes de France et d'Espagne sur une même tête et désirant conserver l'équilibre des forces en Europe, ils décidèrent de signer des renonciations réciproques. Celle de Philippe V, roi d'Espagne, au trône de France fut signée le 5 novembre 1712 à Madrid, puis enregistrée aux Cortès. Celle des deux princes français, au trône d'Espagne, furent signées en France, puis enregistrées au Parlement de Paris. Ainsi, la renonciation de Philippe, le duc d'Orléans, cousin de Philippe V, a été établie à Paris, au Palais Royal, le 19 novembre 1712. La minute de cet acte a été déposée chez le notaire Alexandre LeFèvre qui exerçait dans la paroisse Saint Merri. Quant à celle de Charles, le duc de Berry, frère aîné de Philippe V, elle fut signée le 24 novembre à Marly et c'est Antoine LeMoyne qui fut chargé d'en conserver une minute.(10) Cette guerre donna naissance à la dynastie des Bourbons d'Espagne qui règne toujours aujourd'hui. En effet, au traité d'Utrecht signé le 11 avril 1713, Philippe V fut officiellement reconnu roi d'Espagne.

Antoine Lemoyne exerça dans la Vieille Rue du Temple jusqu' au 11 février 1728, une semaine après avoir vendu son office à Augustin Roch Le Maire pour 70 000 Livres et avoir signé l'acte chez le notaire Antoine Hachette. Le 14 février, le nouveau notaire prenait sa suite, dans la Vieille Rue du Temple. Mais la carrière de ce dernier ne dura pas, car il fut interdit d'exercer le 28 février 1730, à la demande de sa famille, «étant tombé en folie» et entre autres, ayant transféré ses archives chez sa mère. Son étude fut vendue à Pierre de May qui lui succéda, le 23 mars 1730, dans la rue de Montorgueil, au coin des Petits Carreaux.(11)

Les enfants du notaire LeMoyne

Antoine Lemoyne et son épouse Marguerite Dormay eurent ensemble quatre enfants. Contrairement à ce que je supposais précédemment, à savoir qu' Antoine Lemoyne, le futur Trésorier de France était né [soit le 15 octobre 1668, soit le 10 janvier 1675 dans le quartier St Gervais de Paris] et aurait pu être " issu d' une première union de son père le notaire Antoine", la lecture détaillée de l'acte de partage de 1738, la désignation précise des héritiers et surtout un ouvrage consacré aux «officiers du bureau des finances» m'ont permis de rectifier la vision que j'avais de cette fratrie: **Antoine LeMoyne**, le futur trésorier et père de Philippe était bien issu de l'union **du notaire Antoine Lemoyne et de son épouse Marguerite-Angélique Dormay**. De plus, cet ouvrage m' apprit que cet Antoine-fils avait été baptisé le **1er septembre 1679**. (12) Il était donc l'aîné des enfants du couple. Par la suite, naquirent deux fils et une fille. **Nicolas-Michel-Marie LeMoyne**, né à Paris St Gervais, le 8 juillet 1683 (13) sera avocat, **Louis LeMoyne** sera prêtre, docteur en théologie, chanoine de la cathédrale d'Evreux et **Agnès-Angélique LeMoyne**, née le 17 avril 1699 (13) s'occupera des affaires familiales.

b- Antoine LeMoyne-fils et Catherine-Suzanne Gendron

Le futur Trésorier Antoine LeMoyne qui n'avait pas encore vingt-neuf ans, épousa **Catherine-Suzanne Gendron, le 20 février 1708** (1c) La jeune fille avait dix-huit ans environs, car elle vit le jour en **1689** ou **1690**, puisqu'elle était âgée de soixante quinze ans lorsqu'elle mourut le **13 février 1765** à Paris dans sa demeure de la rue Saint Gervais. (14)

Dans sa petite enfance, Catherine-Suzanne Gendron n'était pas appelée ainsi. En effet, **le 3 mars 1702**, son **père Philippe Gendron** qui était une connaissance du notaire Antoine Lemoyne, déposa dans l'étude de celui-ci, un acte de légitimation pour **Catherine-Suzanne de la Perrotière**. Or, qui dit «légitimation», dit «reconnaissance d'une enfant naturelle». Il s'agissait bien de cela, comme le témoigne un autre acte rédigé par le Secrétariat du Roi au mois de mai suivant, en ces termes: "*Gendron (Catherine-Suzanne): fille de Philippe Gendron et d'une demoiselle qui n'est point nommée, attendue qu'elle s'est depuis fait religieuse*". (15)

Philippe Gendron et Catherine Angélique Formentin.

Le père de Suzanne (c'était par ce prénom qu'elle était appelée le plus souvent), Philippe Gendron, avocat au Parlement à ses débuts, exerça dès 1669, comme Premier Commis à l'intendance des finances. Ce fut surtout auprès de l'intendant Michel Le Peletier de Souzy (qui était en fait le frère de Claude Le Peletier, le successeur de Colbert au contrôle général des finances) qu'il exerça la plus grande partie de sa carrière. Lorsqu' en 1700, M. de Souzy, chargé conjointement de l'intendance des finances et des fortifications, exerça avec son fils Michel-Robert Le Peletier des Forts, Philippe Gendron continua de travailler avec les deux hommes pendant deux ans, cumulant son emploi de commis avec celui de secrétaire. Puis, il exerça uniquement dans cette charge jusqu'en 1706 (15) avec M. de Souzy qui lui, resta directeur général des fortifications jusqu'à la mort du roi en 1715.

Philippe Gendron était l'un des financiers qui traitaient leurs affaires dans l'étude d' Antoine Lemoyne. Il utilisa les services bancaires de ce dernier, au moins trente quatre fois, de mai 1688 à décembre 1715. Il déposa également quelques actes privés comme la légitimation de sa fille en 1702 et son propre contrat de **mariage** qui fut signé **le 12 sept 1706** avec **Catherine Angélique Formentin**, ce qui laisse supposer que sa fiancée habitait le quartier.

Catherine-Angélique était la cinquième et dernière enfant de la fratrie issue de l'union de **Nicolas Formentin** qui était, Ecuyer, Conseiller du roi et Contrôleur en la chancellerie de France et de **Julienne Forestier** issue elle aussi d'une noble famille, épousée en 1663 dont il sera par la suite séparé. Les frères et sœurs de Catherine-Angélique étaient Nicolas Formentin-Forestier qui était Ecuyer, seigneur de la Châtaigneraie, Marguerite-Julienne, Nicolas, Gilles et Antoinette-Madeleine Formentin. Cette épouse considéra toujours Suzanne Gendron comme sa fille, tout comme l'ensemble de la famille Formentin- Forestier, d'ailleurs. Pour preuve, en novembre 1750, Catherine-Suzanne, alors veuve d'Antoine Lemoyne et épouse de Jean-Robert Sanson, bénéficiera d'une donation de la part de Madeleine-Marguerite Forestier, veuve de Jean-Baptiste de Faverolles d'Arras, de deux maisons sises rue des Lombards. (15)

La date de la mort de Philippe Gendron reste encore inconnue. Cependant, il est possible de la situer entre le **22 décembre 1715**, jour où son dernier acte avait été enregistré à l'étude Lemoyne et le **11 mars 1721**, date où fut attribuée, toujours dans cette étude, une constitution du Roi à "**Catherine Angélique Formentin, sa veuve**". (9)

Le Trésorier de France Antoine Lemoyne

Ainsi, Antoine Lemoyne, le fils aîné du notaire entra dans la carrière juridique par la grande porte en devenant **avocat**, comme son père à ses débuts, poursuivant ainsi la tradition familiale, tout comme le fera son frère cadet Nicolas-Michel qui lui aussi, sera avocat. Antoine venait de se marier avec Suzanne lorsqu'il fut nommé *Trésorier de France* dans le 35ème office par provision, c'est-à-dire après avoir obtenu sa lettre de provision d'office, à savoir l'autorisation d'exercer, le 3 mars 1708. Il fut reçu à la chambre des comptes, appelée aussi chambre du domaine du Palais, le 29 du même mois et au bureau des finances de la généralité de Paris, le 2 avril 1708.(12)

Presque tous les enfants des notaires parisiens exerçant à l'époque de Louis XIV, ont appartenu au monde des officiers, jouissant de privilèges fiscaux ou juridiques, voire pour certains, de privilèges liés à la noblesse. Mais rares étaient ceux qui ont été officiers dans la finance. Pourtant, ce fut le cas d'Antoine Lemoyne-fils. Comme *Trésorier de France à la Généralité de Paris* ou bien *Trésorier de France au bureau des finances et à la chambre du domaine du palais à Paris*, Antoine Lemoyne était chargé de la comptabilité royale, plus spécialement de celle concernant le Palais du Souverain à Paris, transmettait et surveillait l'application des décisions relatives à la levée des impôts et aux prévisions de budget et gérait tout ce qui se rapportait à la voirie parisienne. (3)

Comme de nombreux notables à cette époque, le Trésorier Antoine Lemoyne disposait des activités financières qu'offrait l'étude paternelle. Sa profession étant relativement lucrative, il eut l'occasion de prêter des fonds à des clients dans le besoin et même au Roi ou plutôt au Régent et de servir d'intermédiaire entre des particuliers et le Régent ou entre des particuliers et le Clergé. (9)

B | Enfance parisienne

1° Vivre sous la Régence de Philippe d'Orléans

La petite enfance de Philippe Lemoyne se déroula pendant la Régence du duc d'Orléans, instaurée à la mort de Louis XIV survenue le 1er septembre 1715, en raison du jeune âge de son héritier désigné. Rapidement, le Régent effectua bon nombre de changements politiques dont celui du partage du pouvoir absolu entre le souverain, la haute noblesse et les parlementaires. Il augmenta d'abord les libertés du Parlement de Paris, mais les limita plus tard, allant jusqu'à exiler le Parlement à Pontoise. Il instaura aussi un système de gouvernement innovant, *la polysynodie*. Les Conseils (synodies) ayant pour tâche de simplifier le travail du Conseil de Régence, remplacèrent les ministres d'Etat pour se charger des affaires du royaume. En tant que *Conseiller du Roi en ses Conseils*, le Trésorier Antoine Le Moyne faisait certainement partie de ces synodies. Plus tard, le Régent supprima définitivement ces conseils et rétablit les secrétariats d'état.

Vues ses fonctions de Trésorier de France, Antoine Le Moyne fut directement impliqué dans les tentatives de résolution de la crise financière qui sévissait à cette période. En 1715, les caisses de l'Etat étaient vides, la dette française considérable, car l'ancien roi Louis XIV avait énormément dépensé dans les guerres et les constructions. De plus, quelques dizaines de financiers s'étaient fortement enrichis aux dépens du royaume. Le Régent se décida à suivre les audacieuses théories du financier écossais John Law, qui semblaient lui permettre de régler le problème de l'endettement et de relancer vigoureusement l'activité économique du pays. Law recommandait à la place des espèces en or et argent qui devenaient de plus en plus rares, l'utilisation de papier-monnaie qui, en circulant facilement entre les individus par le biais du commerce, devait selon lui, créer la richesse réelle de l'économie.

Pour réaliser ce projet, il créa sa banque privée "la Banque Générale" dans la rue Quincampoix à Paris. Il reçut le privilège d'émettre du papier-monnaie pouvant être échangé contre

des dépôts d'espèces, les bénéfiques étant obtenus grâce au change. Le succès fut rapide. Cependant la banque commença à imprimer plus de papier-monnaie qu'elle n'avait réellement d'or et d'argent en dépôt, ce qui provoqua une dévaluation profonde et une chute des taux d'intérêts. Certes, les endettés purent rembourser leurs emprunts, mais les titulaires des revenus fixes, les rentiers et les prêteurs, furent lésés. Dès lors, le Parlement de Paris composé essentiellement de rentiers, s'opposa au système de Law, alors que la haute noblesse fortement endettée, profitait de la hausse des prix.

Puis Law fit de sa banque privée un établissement d'État, la "Banque Royale" qui devait pouvoir rembourser les billets en numéraire au gré du client. Pour lancer de grandes affaires qu'il voulait financer, il fonda une compagnie commerciale destinée à monopoliser le commerce maritime et colonial. Ce fut la "Compagnie d'Occident" chargée de valoriser l'exploitation de la Louisiane, des Antilles, du Sénégal et du Canada. Trois ans plus tard, cette compagnie ayant reçu le titre de "Compagnie Perpétuelle des Indes", alliée à l'État et à la Banque Royale, acheva d'absorber toutes les autres compagnies commerciales. Pendant ce temps, Law s'assurait le contrôle des finances royales en recevant la charge de Contrôleur puis de Surintendant Général des Finances (ministre des finances). Ensuite, après avoir reçu le privilège de fabriquer de la monnaie et celui de percevoir des impôts indirects, la Compagnie Perpétuelle des Indes fusionna avec la Banque Royale. Mais les ennemis de Law entreprirent de faire s'effondrer le système. Certains des plus gros possesseurs de billets demandèrent à réaliser leurs avoirs en pièces d'or et d'argent, suivis peu après, de tous les autres actionnaires. Le 24 mars 1720, ce fut la banqueroute. L'or avait disparu pour renflouer les caisses de l'État et les richesses coloniales n'étaient pas encore arrivées. Toutes les actions furent vendues. Ce fut l'effondrement des réserves, la banque dut cesser ses paiements.

Ruiné, le 14 décembre, John Law s'exilait à Venise...

Les conséquences du système de Law furent essentiellement positives: les petites gens virent leur situation générale s'améliorer et l'inflation des actions et des billets de banque qui rentrèrent dans les caisses publiques en paiement des impositions réussit à annuler la dette publique. Néanmoins, il ne faut pas oublier la ruine de nombreux spéculateurs, les pertes subies par les rentiers et les difficultés financières de certains dont la famille Lemoyne: il est arrivé au Trésorier Antoine Lemoyne d'avoir eu besoin d'emprunter à son tour! C'est ainsi qu'il bénéficia de trois constitutions (crédit-prêt) en novembre 1720 et d'une autre en mars 1721. (9)

En politique extérieure, le Régent favorable à la paix, se mit à modifier les traditionnelles alliances. Il abandonna l'Espagne au nouveau roi Philippe V et se rapprocha de l'Angleterre. Ce fut donc une série de traités, dont le dernier, la Quadruple Alliance, signé entre la France, la Grande-Bretagne, l'Autriche et le Duché de Savoie qui contraignit l'Espagne à y adhérer en 1721.

Cette période de la Régence, se termina officiellement le 16 février 1723, à la majorité du jeune roi Louis XV qui avait été sacré à Reims le 22 octobre précédent. Cependant une régence politique se poursuivit bien au-delà de la mort du Régent qui survint le 2 décembre 1723.

Durant cette période, le royaume de France subissait des troubles de tout autre nature...

En 1719, une terrible épidémie de variole à Paris tua 14 000 personnes et une vague de dysenterie déferla sur le pays faisant environ cinq cents milliers de morts, notamment des bébés. En 1720, la peste était de retour à Marseille et en Provence, venue du Levant avec le navire "Le Grand Saint-Antoine". Il fallut trois ans pour éradiquer cette dernière grande manifestation de la maladie en Europe. De même, l'insécurité régnait dans le pays. Le bandit Cartouche et sa bande sévissaient à Paris. Ce brigand qui ne s'attaquait qu'à des nantis, était fort apprécié des petites gens à qui il redistribuait une partie du bénéfice de ses larcins. Sa bande se rendit célèbre pour ses attaques de carrosses faisant le trajet de Versailles à Paris, pour ses pillages de bijouteries ou ses incursions dans des hôtels particuliers ainsi que la prise d'un million trois cent mille livres d'actions du système de Law, rue Quincampoix. Arrêté une première fois, Cartouche parvint à s'évader et échappa à toutes les recherches. Sa tête fut mise à prix, les trahisons se multiplièrent, il fut arrêté et mourut roué vif en place de Grève à Paris 28 novembre 1721.

2° *Habiter dans le Marais*

a- Vivre confortablement

Alors que le jeune roi Louis XV débutait son règne personnel, épousait la polonaise Marie Leszczyńska, installait au pouvoir le cardinal Fleury, maîtrisait l'opposition janséniste et parlementaire, alors que l'économie tendait à s'assainir par la stabilisation de la monnaie et une lente hausse des prix, même si la misère des campagnes était toujours importante, alors que l'empire colonial se développait surtout au Canada et en Inde, à Paris la famille LeMoyne vivait dans une prospérité certaine.

Entre 1729 et 1730, le **notaire Antoine LeMoyne**, quittait ce monde. Sa mort serait survenue, au moins, **au cours de l'année 1729**. Cet année- là, dans l' Almanach Royal qui recensait annuellement tous les postes occupés par les Grands de ce monde, Antoine figurait encore parmi les Notaires au Châtelet de Paris, mais cette fois-ci, comme «Notaire Vétéran» demeurant toujours Vieille Rue du Temple, tandis que son successeur Roch Augustin LeMaire était le nouveau titulaire de cette étude, à la même adresse. Antoine n'est peut-être décédé qu'au début de l'année suivante. Dans ce cas, ça aurait été avant **le 28 février 1730**, jour où fut prononcée l'interdiction d'exercer de son successeur. En effet, dans l'interrogatoire déposé dans le dossier d'interdiction, ce notaire apportait la preuve de la mort de son tuteur.(11)

Sa famille était loin d'être dans le besoin! Ses enfants devenus adultes, pourvus d'une charge ou d'un office qui assurait des revenus confortables, disposaient d'un important patrimoine qui permettait de vivre décentement.

Nous savons qu' **Antoine Lemoyne, le Trésorier** fut «*Commissaire aux Ponts et Chaussées*» de 1722 à 1734. (12) On retrouvera ce détail dans la biographie consacrée à la famille de François Claude Blanchard de Changy qui avait épousé en 1739 sa fille Elisabeth (16) ainsi que dans les mémoires que rédigea à plusieurs reprises son fils Philippe. Il a été écrit qu'il était mort en charge «avant le 21 mars 1735». Ceci était en fait, la date où sa charge de Trésorier a été rachetée, car l'on sait maintenant qu'il disparut le 30 septembre 1734. (1c) A cette date, il était déclaré être «*Président-Trésorier de France*». Néanmoins, cette montée dans la hiérarchie des officiers de la finance devait tout juste de se faire, car jusqu' au début de l'année 1734, il ne figurait pas dans la liste des présidents-trésoriers de France, répertoriés dans l'Almanach Royal.(12) Il n'est pas difficile d'imaginer qu'en possédant deux charges, il avait de quoi tenir son rang et élever ses enfants convenablement!

Comme son frère aîné, **Nicolas-Michel-Marie Lemoyne** suivit des études pour devenir avocat. Il a dû prêter son serment en 1702-1703, puis commencer véritablement sa carrière deux ans plus tard. Dès le début, il se spécialisa comme avocat-procureur. La première trace de cette activité déposée dans l'étude paternelle, remonte au mois de décembre 1708 quand il reçut une procuration de la part de l'archevêque de Pithiviers, Nicolas Joseph de Pâris. Par la suite, jusqu'à la fin de l'exercice de son père, en 1728, neuf actes de procuration ou d'activité financière comportant son nom, furent déposés dans cette étude. Trois d'entre eux apportent une précision inédite:l'avocat était appelé «*Nicolas Michel Lemoyne de Trémerolles.*» (lieu appartenant actuellement à la commune de Bruyère le Châtel près d'Arpajon) Le dernier acte daté du 3 janvier 1728, un mois avant la vente de l'office par son père, était une procuration déposée de la part de l'église d'Evreux. Or, son frère Louis Lemoyne était justement chanoine d'Evreux. Il n'est pas difficile d'imaginer que cette procuration concernait la future vente de la charge paternelle. En avril 1731, Nicolas-Michel-Marie LeMoyne qui était avocat En Parlement de Paris et marié avec **Françoise-Louise Bertin**, bénéficia d'une source de revenus supplémentaire quand son épouse hérita d'une grand-tante, Marguerite Ogier, décédée sans enfants. Le couple vivait alors dans le quartier Saint Gervais, dans la rue des Billettes.(22)

On sait peu de chose sur **Louis LeMoyne**, seulement qu'il était mort avant son frère Antoine disparu en septembre 1734.(5) De son vivant, Louis avait été prêtre, abbé même, docteur en

théologie à la Sorbonne et chanoine de l'église d' Evreux. Effectivement, il était présent dans cette ville en novembre 1718, comme chanoine de la cathédrale, lorsque fut effectué le recensement des membres du clergé du diocèse (23) Ses activités ecclésiastiques ne l'empêchaient pas de fréquenter la famille, bien au contraire! En effet, Louis était présent le 24 septembre 1731 à Champigny-sur-Marne, là où son père possédait deux maisons, des terres, des vignes et d' autres biens. Ce jour-là, il déclarait le décès d'Anne Bertin, fille de Charles Bertin, écuyer, ancien commissaire des guerres et de Marguerite Sibours. Cette jeune fille était en fait une soeur de Françoise-Louise Bertin, sa belle-soeur. (23) *Malheureusement, je n'ai trouvé ni l'endroit, ni la date où ce chanoine quitta ce monde. Aussi, il est impossible de savoir l'âge qu'il avait lors de sa mort et donc de déterminer, même approximativement, son année de naissance.*

Quant à **Agnès-Angélique Lemoyne**, elle bénéficia d'une Constitution (prêt) émise par le Roi le 7 décembre 1713 en application d'un édit de 1709 avec un certain «François Lemoyne co-emprunteur» dont on ignore encore de quelle personne il s'agissait. Elle était donc âgée de vingt-trois ans. Le même jour, elle bénéficiait d'une autre constitution royale à titre personnel.(9). Célibataire certes, très certainement fortunée et fort instruite, elle s'occupa peu à peu des affaires familiales.

b- Antoine-Philippe découvre son quartier

Les premières informations sûres concernant la descendance du Trésorier Antoine Lemoyne datent de décembre 1734.(17) A cette époque, **Antoine-Philippe** était l'aîné de quatre enfants déclarés mineurs et émancipés d'âge. Ainsi, une soeur **Elisabeth** et deux frères **François-Nicolas** et **Louis** étaient venus compléter la fratrie. J'ai longtemps pensé que le plus jeune frère de Philippe était une fille, parce que j'avais cru lire le prénom LouisE dans cet acte de 1734, prenant la boucle de la lettre finale S pour un E. Mais en fait, cet enfant était un **garçon** qui se prénommaît Louis ! Trois actes ont depuis confirmé cette identité masculine. (18)

L'enfance de Philippe, de ses frères et de sa soeur se déroula ainsi dans Le Marais, dans un quartier dépendant de la paroisse Saint Gervais. à quelques pas de l'Hôtel Salé (actuel musée Picasso). En effet, en 1708, lorsqu'il a commencé à exercer comme Trésorier, Antoine LeMoyne demeurait «à l'entrée de la Vieille Rue du Temple» ▲ d'après l'administration royale. En 1711, il avait déménagé puisqu'il habitait «dans la rue Torigni (Thorigny), au Marais»

On peut supposer que ce domicile était situé, soit dans une des maisons partant de la rue de la Perle qui jouxtaient l'Hôtel Salé, soit en face, dans le secteur compris entre la rue du Parc Royal et la rue Ste Anastase. ■ Pour l'administration royale, cette adresse restera la même jusqu'à sa mort en 1734.(19) Néanmoins, il ne faut pas supposer qu' Antoine soit toujours resté à cet endroit, car à cette époque, les autorités administratives n'enregistraient pas systématiquement les changements d' adresse des fonctionnaires royaux. En fait, il est sûr que le Trésorier Lemoyne changea de domicile depuis 1711, et ce, au moins une fois. En effet, le 16 juillet 1721, lorsqu'il fut assigné à comparaître devant le Lieutenant Civil pour donner son avis sur l'éventuelle interdiction de son cousin J.B.Dormay, c'était à une adresse différente qu'il était déclaré demeurer: à savoir dans la «rue des Cultures Saint Gervais» (7c)

A l'été 1724, Antoine-Philippe avait dix ans. Il était temps pour son père d'assurer sa culture générale et de lui inculquer quelques notions d'histoire locale. C'est ainsi que l'enfant apprit que le nom de son quartier, le Marais, avait pour origine les marécages que traversait la rue St Antoine qui reliait Paris à Melun à l'époque romaine. Après avoir défriché les marais et les avoir mis en culture, les moines y avaient implanté quelques couvents. Puis, le secteur avait été annexé à la ville de Paris, cerné par le rempart de Philippe-Auguste puis par l'enceinte de Charles V. Lorsque la place Royale (actuelle place des Vosges) fut créée sur ordre du roi Henri IV, le Marais devint un centre d'élégance et de festivités.

Pour illustrer tout cela, il suffisait au Trésorier LeMoyne d'emmener son fils à l'église paroissiale pour assister aux offices dominicaux, puis sur le chemin du retour, de lui présenter les demeures que les grands seigneurs et les courtisans avaient fait édifier aux alentours.

Dès son origine, la basilique dédiée à St Gervais et St Protais, jumeaux romains martyrisés sous Néron, était juchée sur le Monceau St Gervais, une de ces buttes de graviers émergeant du marais. En raison de l'augmentation croissante de la population de pêcheurs et de bateliers implantée à cet endroit, une chapelle plus vaste avait été édifiée au VI^{ème} siècle. Devenu trop petit, ce bâtiment avait été remplacé au XIII^{ème} siècle par une église plus importante, elle-même remplacée par un troisième édifice, l'église actuelle, dont la construction commencée en style gothique flamboyant, s'était déroulée sur une période de 150 ans environ pour se terminer par la façade d'inspiration classique en 1621. A l'intérieur, tout en suivant les offices, le jeune Philippe pouvait observer les vitraux, en particulier celui du Jugement Dernier, contempler l'imposante clef de voûte flamboyante dans la chapelle de la Vierge et entendre les grandes orgues, les plus anciennes de Paris, que tenait le claveciniste et organiste, François Couperin le Grand .

Afin de revenir dans leur domicile (de la rue des Cultures St Gervais ou de la rue Thorigny), le plus simple était de rentrer par la Vieille Rue du Temple qui était, à l'origine, le chemin conduisant à la Commanderie du Temple. Pour cela, Antoine contournait l'église par le nord, traversait la petite place Baudoyer et passait devant la maison où son père le notaire Antoine LeMoyne avait exercé à ses débuts. ■■■■■

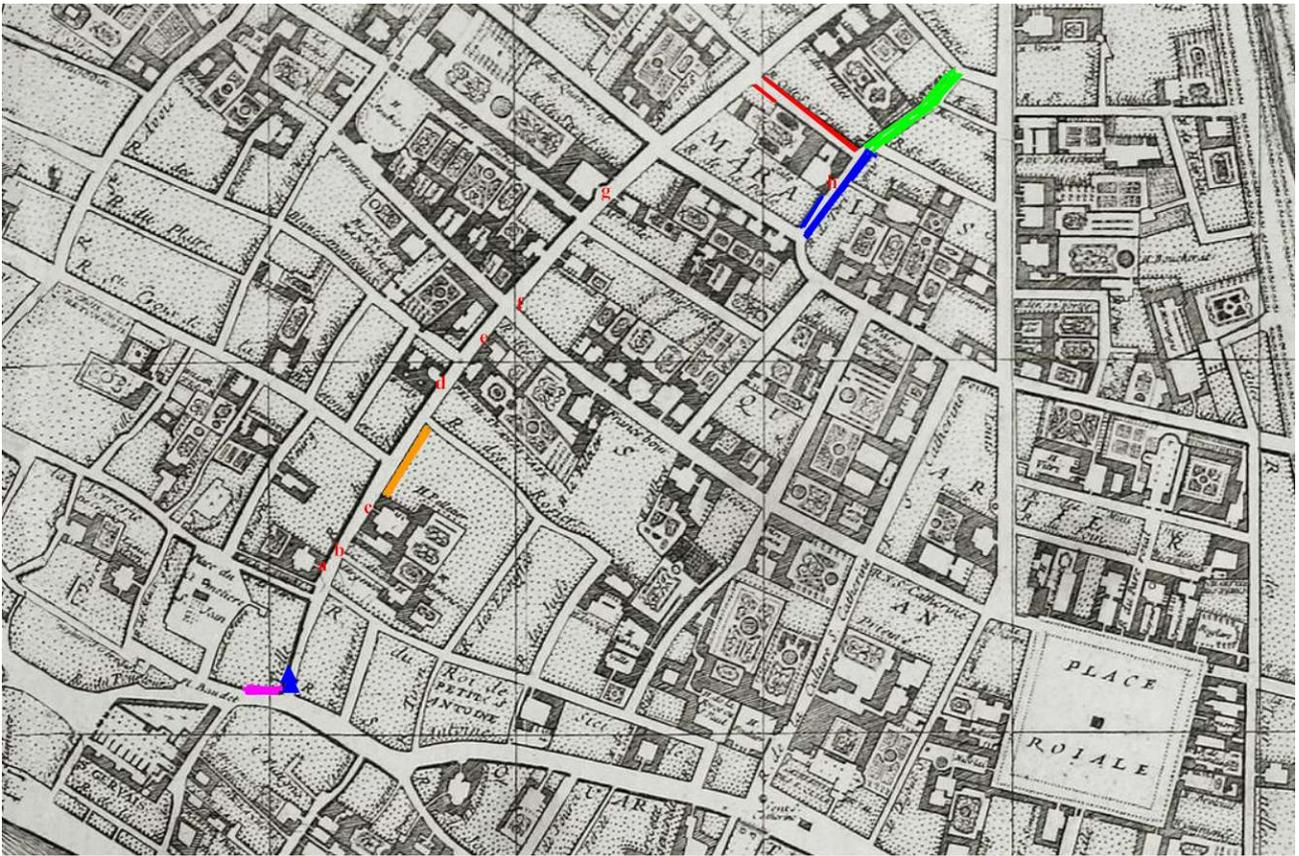
Au premier carrefour à main gauche, il s'engageait dans la Vieille Rue du Temple, là où il avait habité dans les premières années de sa carrière. ▲ Au coin de l'étroite rue de la Croix Blanche (aujourd'hui disparue) le père et le fils passaient devant l'Hôtel de Vibraye (a) bâti au début du siècle.

En face, Antoine évitait de stationner devant l'entrée du Cul-de-Sac d'Argenson.(b) A cette époque, cet endroit était encore fort surveillé, car il permettait d'accéder à l'Hôtel d'Argenson, siège de la Lieutenance de Police tenue pendant vingt ans par le marquis. En tant que Trésorier, Antoine LeMoyne avait côtoyé ce propriétaire sous la Régence, non pas lorsque le marquis était Garde des Sceaux, mais quand il était Président du Conseil des finances.

Suivant ce même trottoir, Antoine et son fils abordaient l'ancien hôtel Effiat, appelé alors Hôtel Pelletier (ou Le Peletier ou Lepelletier).(c) Cette propriété avait été agrandie par la veuve du maréchal d'Effiat, puis vendue à la fin du siècle précédent à Claude Le Peletier, l'ancien Prévôt des Marchands, devenu Contrôleur des Finances à la suite de Colbert, chargé de la surintendance des postes en remplacement de Louvois. Cet endroit était bien connu des Parisiens de cette époque, puisque c'était là, qu'ils devaient se présenter pour faire enregistrer tous les actes civils, devant le Lieutenant Civil, Jérôme d'Argouges qui était en fait l'un des petit-fils de Claude Le Peletier.

A côté de l'hôtel Pelletier, lorsqu'ils se dirigeaient vers la rue des Rosiers, les Lemoyne passaient inévitablement devant des maisons (du n°30 à 40 actuels) qui dépendaient alors de la paroisse St Gervais. Or, c'était avec certitude, dans l'une d'entre elles, que le notaire Lemoyne demeurait et exerçait depuis 1707.(8c) ■■■■■

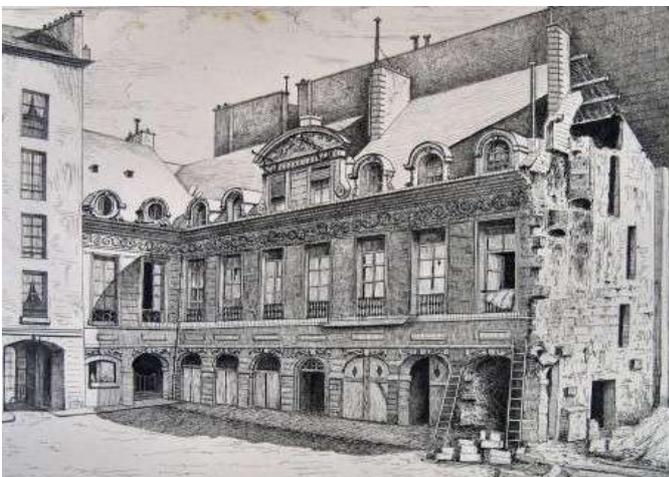
Au-delà de la rue des Rosiers, Antoine faisait traverser la rue à son fils pour lui montrer les sculptures ornant le portail de l'une des deux entrées d'un hôtel particulier qu'il connaissait bien. Il s'agissait de l'Hôtel Amelot de Bisseuil.(d) Agrandi par le vicomte de Bisseuil, Jean-Baptiste Amelot, maître des requêtes, cet hôtel était aussi appelé Hôtel de La Lande, car, à la mort de ce propriétaire, il était revenu à l'une de ses filles, mariée à Jean-Baptiste du Deffand, marquis de La Lande. Or Antoine Lemoyne connaissait bien ce noble personnage. En effet, en août 1721, le marquis qui habitait alors rue Sainte Croix de la Bretonnerie, faisait partie de ceux qui avaient approuvé l'interdiction et l'internement à Charenton de J.B Dormay.(11a) Cet hôtel fut aussi nommé Hôtel des Ambassadeurs de Hollande, car selon certains, le chapelain de l'ambassade de Hollande qui aurait habité à cet endroit de 1720 à 1727 (justement quand les Lemoyne passaient par là), aurait eu l'autorisation d'assurer le culte réformé dans la chapelle de l'hôtel. En effet, depuis la révocation de l'édit de Nantes en 1785, les chapelles des ambassades "protestantes" étaient les seuls lieux où l'on tolérait l'exercice du culte réformé.



Cf plan Delavigne en 1728

- 1ère étude du notaire Antoine LeMoynes rue St Antoine de 1678 à 1706
- 2ème étude du notaire Antoine LeMoynes rue Vieille du Temple de 1707 à 1728
- ▲ premier domicile d'Antoine LeMoynes le Trésorier de 1708 à 1711 Vieille Rue du Temple
- second domicile officiel d'Antoine Lemoyne le Trésorier rue de Thorigny de 1711 à 1734
- domicile rue des Cultures St Gervais en 1721
- maison d' Antoine LeMoynes le Trésorier rue Neuve St Gervais

De (a) à (h) emplacements des hôtels et demeures cités dans la découverte du Marais



Hôtel d'Effiat ou Le Pelletier avant 1882



Porte sculptée de l'Hôtel Amelot de Bisseuil

Juste en face, le père et le fils LeMoynes passaient devant le portail de l'Hôtel Sainte Anastase, appelé jadis Hôtel d'Orléans, nommé aussi Hôtel des Filles de St Gervais, parce qu'à cet endroit s'étendaient les bâtiments et les jardins du couvent des Hospitalières de Saint Gervais qui se trouvait à l'origine près de l'église St Gervais, dans la rue de la Tissanderie.(e)

Un peu plus loin, à l'angle de la rue des Francs Bourgeois, Antoine et Philippe s'arrêtaient volontiers devant l'Hôtel Hérouet (f) appelé aussi Hôtel Barbette, pour admirer l'architecture de style gothique flamboyant tardif de l'édifice bâti pour Jean Hérouet Secrétaire et Trésorier de France auprès du duc d'Orléans. A cette époque, cette maison possédait encore ses fenêtres à meneaux et ses élégantes tourelles en encorbellement qui facilitaient l'observation du voisinage.



Hôtel Hérouet en 1900



Hôtel de la Tour du Pin



Hôtel de Rohan

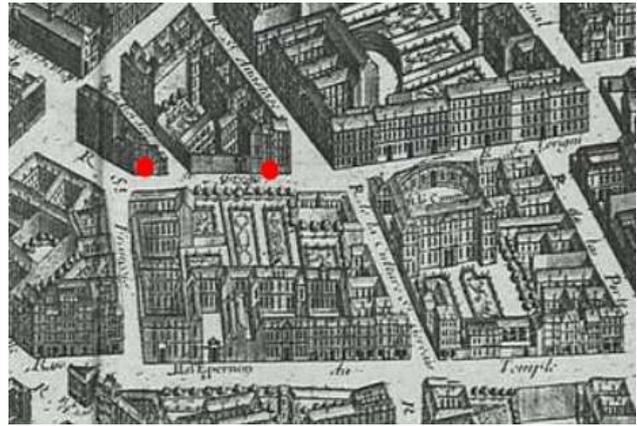
Se dirigeant peu à peu vers la rue des Cultures St Gervais, sur le trottoir opposé, les Lemoyne pouvaient observer les travaux de reconstruction de l'hôtel offert (f) par Jean Delpech de Méréville de la Tour du Pin à sa fille et à son gendre le trésorier du roi Pierre-Nicolas Bertin .

Un peu plus loin, en longeant le mur qui limitait l'Hôtel de Soubise, ils pouvaient atteindre l'entrée de l'Hôtel de Rohan.(g). Construit à la demande de Gaston de Rohan-Soubise, fils de la Princesse de Soubise, évêque de Strasbourg et cardinal de Rohan, sur un terrain contigu à l'Hôtel de Soubise occupé par ses parents, l'hôtel également appelé Hôtel de Strasbourg, avait été bâti entre cour et jardin en suivant le plan classique. Mais le terrain en pente obligea l'architecte à dessiner la façade sur cour plus étroite que la façade sur jardin, la perçant d'une entrée courbe couronnée d'un fronton austère donnant sur la rue Vieille du Temple.

Voici les Lemoyne arrivés au coin de la rue de la Perle. Pour rejoindre leur domicile officiel de la rue de Thorigny ■■■ il leur suffisait de continuer tout droit jusqu'à la rue des Cultures Saint Gervais ■■■ en longeant les jardins de l'Hôtel Salé voisin.(h) Construit dans les années mille six cent soixante pour Pierre Aubert de Fontenay, la demeure fut très vite connue sous le nom d'Hôtel Salé, en souvenir de l'origine de la fortune de son propriétaire, chargé de percevoir l'impôt sur le sel: la gabelle. Peu après, pour mieux accéder à la Vieille Rue du Temple par les jardins, ce propriétaire acheta diverses constructions dont un jeu de paume qui abrita le Théâtre du Marais où Corneille avait créé ses premières pièces. Ruiné à la suite du procès de Fouquet, Pierre Aubert de Fontenay dut renoncer à son hôtel qui fut mis en location. L'édifice eut quelques locataires célèbres comme l'ambassadeur de Venise entre 1668 et 1688 et François de Neufville, duc de Villeroy qui était maréchal de France et précepteur du jeune roi Louis XV. Villeroy quitta les lieux en 1722. (21)



Jardins de l'Hôtel Salé (Musée Picasso) donnant sur la rue des Cultures St Gervais en 2014



• Emplacements supposés de la maison agrandie pour le Trésorier Antoine Lemoigne cf plan Turgot 1739

En 1733, le Trésorier Antoine LeMoigne qui habitait officiellement dans la rue de Thorigny, à quelques mètres de l'Hôtel Salé acheté cinq ans auparavant par Nicolas Le Camus alors premier Président à la Cour des aides, envisagea de faire agrandir une maison située dans la rue Saint-Gervais (futur prolongement de la rue de Thorigny) qui s'étirait d'un côté, de la rue des Cultures Saint Gervais à la rue Saint François (actuelle rue de Belleyme) et de l'autre, de la rue Sainte Anastase jusqu'à l'autre bout de la rue St François, après avoir reçu la rue du Roi Doré. ■

Or cette maison, Antoine la possédait depuis plus de quinze ans, sans l'occuper puisqu'il la louait à un particulier(19). Ainsi, le 15 juin 1733, Antoine concluait un marché avec l'entrepreneur en bâtiments et architecte juré-expert, Pierre Louis Richard, le chargeant d'agrandir sa maison par un édifice de trois étages. P. Richard s'engageait à exécuter des travaux de maçonnerie, charpenterie, couverture, menuiserie, serrurerie, marbrerie, vitrerie, impression de peinture et pavés de grès, nécessaires à l'agrandissement de cette maison. L'entrepreneur reçut alors une avance d'un dixième de la somme prévue, le restant devant être payé au fur et à mesure de l'avancement des travaux. De plus, il s'engageait à terminer ces travaux pour Pâques de l'année suivante. Mais à l'automne 1734, Antoine décéda. Sa veuve Suzanne qui habitait dans cette maison au mois de janvier 1738, s'acquitta de la dernière dette en mai de la même année. (20)

3° La carrière juridique de Philippe Lemoigne

a- Les études à l'Université de Paris

Comme son père, son oncle et même ses deux grands-pères, Antoine-Philippe se destinait à la carrière juridique en étudiant le droit pour devenir avocat. De toute évidence, Philippe était instruit. Il suffit de lire ses mémoires et son abondante correspondance pour y trouver des tournures respectant l'orthographe de l'époque, produisant d' un style dépouillé ou alambiqué selon le destinataire, une argumentation solide à laquelle s'ajoutaient parfois des anecdotes restituées avec humour. Mais où avait-il appris à rédiger ainsi? Sans doute, dans ses jeunes années avait-il bénéficié de l'enseignement d'un précepteur à domicile. Ensuite, il dut suivre des études secondaires et effectuer sa formation d'avocat dans l'un des collèges parisiens qui assuraient la formation des clercs et des ecclésiastiques (enseignement, hôpitaux, libraires, chercheurs, évêques, abbés...) c'est-à-dire de tous les cadres et agents administratifs des institutions royales (conseils d'État, parlements, tribunaux, cours des comptes, impôts...) dont faisaient justement partie les LeMoigne.

Impossible de savoir dans quel collège Philippe Lemoigne a étudié. Éliminons ceux qui dispensaient essentiellement des cours de médecine. Retenons plutôt les collèges où les cours dispensés étaient liés au droit. Philippe avait-il fait ses études au collège où son grand-père, le

notaire Lemoyne avait étudié avec Genest Gallois un ami de son âge qui l'avait recommandé lors de son achat de l'office notarial en 1678? Or cet dernier était devenu prêtre à St Etienne du Mont et demeurait dans la rue de la Montagne Sainte Geneviève voisine. Dans ce cas, de quel collège s'agissait-il? Peut-être était-ce le «Collège de Laon», installé depuis plusieurs siècles dans la rue des Carmes, non loin de la rue de la Montagne Sainte Geneviève. Or, c'était justement dans ce collège que son arrière-grand oncle Philippe Dormay avait été Principal, chargé du contrôle de la discipline, du suivi des études des boursiers, de la représentation de l'établissement dans les affaires de justice, ainsi que du contrôle de la gestion, jusqu'à sa mort survenue en 1692.(24)

b- Philippe Lemoyne, Avocat EN Parlement

En 1762, Philippe évoquera ses débuts d'avocat en ces termes: «*J'ai prêté serment d'avocat en 1733 et j'ai reçu documents et pratique d'un procureur au Châtelet et d'un avocat au Conseil en 1734* ». Il les rappellera en 1774 dans sa lettre écrite au ministre de la Marine M. de Sartine. (25)

Or, pour exercer, au début du XVIIIème siècle, un avocat devait être licencié et avoir un matricule. La licence était accordée après trois ans d'études à l'Université. Ceci suppose que Philippe avait fini ses études secondaires en 1730. A cette époque, le tout jeune licencié candidat à la profession était présenté par un ancien avocat pour prêter son serment à l'ouverture des audiences. Justement, dans l'entourage de Philippe, les avocats faisant déjà carrière ne manquaient pas! N'oublions pas que dans sa propre famille exerçait un avocat expérimenté: son oncle paternel Nicolas-Michel-Marie LeMoyne .

Dès le serment prononcé, le jeune licencié pouvait prendre le titre d'avocat. Or, ce titre pouvait être porté sans qu'il y ait eu exercice de la profession. Pour avoir le droit d'exercer et de signer des écritures, le jeune avocat devait être inscrit au Tableau des avocats pendant deux ans. Philippe fut-il vraiment inscrit au tableau? Non! puisqu' entre temps, il avait changé d'orientation.

Sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, on distinguait au moins trois types d'avocats. Le premier, l'**avocat-écoutant** n'avait pas deux ans de tableau, pas de clientèle et assistait aux plaidoiries pour apprendre la profession. Le suivant, l'**avocat-plaidant** se trouvait en plein exercice. Enfin, l'**avocat-consultant** qui, ayant acquis de l'expérience et de la réputation au barreau mais ne pouvant plus en supporter le tumulte et la fatigue, se contentait simplement de donner des conseils... Au parlement de Paris, on distinguait l' «avocat **EN** parlement», c'est-à-dire celui qui avait pris des degrés mais qui n'avait pas suivi le palais ni exercé la profession, de l' «avocat **AU** parlement» qui faisait carrière.(26) Qu'en était-il de Philippe Lemoyne? Comme il n'avait ni deux ans de tableau, ni clientèle, il n'était donc qu'un «**avocat-écoutant**» considéré tout particulièrement à Paris, comme un simple «**avocat EN parlement**». C'est d'ailleurs sous cet intitulé qu'il était désigné dans divers actes relatifs au décès de son père.



Notes du chapitre I -A Les Lemoyne, Parisiens de St Gervais

1a = **natif de la ville de Paris paroisse de St Gervais** in *Copie du contrat de mariage* cf AN marine C/7/ 180 APL doc- 2.

1b = **12 avril 1714** in *Décret qui lui aurait accordé une pension* cf Collection générale des décrets rendus par l'assemblée nationale de 1789 à an VIII dite Collection Baudouin, volume 2, année 1791

1c = **Date de naissance de Philippe** et autres informations concernant sa famille: in *Certificat de noblesse établi en 1767*.cf Trouvailles / Famille Le Moyne de Martinique chez D' Hozier et Chérin par Pierre Bardin // Compléments à Généalogie et Histoire de la Caraïbe Nouvelle Série N° 18 2ème trimestre 2015, page 17/cf site ghcaraibe.org)

1d = **François Feu curé de St Gervais** de 1699 à 1761 in *Almanach Royal*

2 a = **Ecuyer**: in *Qualifications nobiliaires* par Jean- Louis Kerstrat

2 b = **Titres de noblesse** in *Armorial général de la France* par Louis-Pierre d'Hozier

- 3 = **Trésoriers de France:** in *Dictionnaire encyclopédique de la noblesse de France* par Nicolas Viton de Saint-Allais
- 4 = **Règne de la bourgeoisie et Règne de Louis XIV:** in *Eycyclopédie Universalis volume 3*
- 5= **Partage Lemoyne** du 22 janvier 1738 in (*AN/ET/III 896*) cf Familles parisiennes
- 6 = **Mariage de Lemoyne Antoine / Dormay Marguerite** , 1678-09-21, étude LXXV rue Ste Avoie/ notaire Philippe Gallois in *Liste chronologique des actes pour la période du 2 janvier au 31 décembre 1678* cf AN salle des inventaires virtuelle
- 7a = **Dormay François & Nully de Anne**, 1721-08-01 in *interdiction pour leur fils Jean Baptiste* et in *Tution et avis Dormay* du 1721/14/08 cf registres de tutelle (ANY 4350) familles parisiennes & **Succession de Jacques Cromot de Vassy** in "*Bulletin de la société d'études d'Avallon Tome 2, édition 1881*
- 7 b = **Philippe Dormay:** principal du collège de Laon à Paris in *Université de Paris 1200 1875 de Charles Desmaze*
- 7c = Abandon de Philippe Dormay in *Mémoire de la société académique, sciences , arts, belles lettres, agriculture industrie de St Quentin édition 1890//* généanet / bibliothèque
- 7d= **Mariage de Madeleine Dormay & Nicolas Delettre** le 27 février 1669 in *BMS Guise* cf AD Aisne
- 8a = **Acquisition de l'office** par Antoine Lemoyne avocat au parlement de Paris le 30 juin 1678 in (*ANY3981*)cf Familles parisiennes
- 8b = **Opposition de Edme Torinon** in "*Les notaires au Châtelet de Paris sous le règne de Louis XIV*" par Marie Françoise Limon cf ETANOT
- 8c = **Situation des études d' Antoine Lemoine (117 a et 117b)& de Pierre Savalette (105)** in *localisation des études parisiennes // Au delà de l'Etat- Civil – 75* par CHAN et in *comparaison des plans anciens de Paris*
- 9= **Activités du notaire Antoine Lemoine**, étude 117 in *Minutes et répertoires du notaire Antoine Lemoyne* cf site siv.archives-nationales_culture.gouv
- 10a =**Renonciation de Philippe V roi d' Espagne** in *musée historique des archives Nationales culture.gouv / AE/11/937 du 7 nov 1712 et 15-3-1713*
- 10b = **Renonciation du Duc d'Orléans** in *site chivalricordes.org et gallica.bnf.fr*
- 10c = **Renonciation de Duc de Berry** in *Acte imprimé le 24 novembre 1712* cf gallica.bnf.fr et in *Minutes et répertoires du notaire Antoine Lemoyne*
- 11a = **Traité d'office de notaires du 1er février 1728 entre Antoine Lemoine & Roch Lemaire** CXVII rue Vieille du Temple in *Répertoire et minutes de Lemoyne Antoine*
- 11b = **Notaires au Châtelet** cf almanach royal 1729
- 11c = **Etude Roch Augustin Le Maire** in siv.archives-nationales_culture.gouv et "**interdiction**" du 28 février 1730 de Roch Le Maire in(*AN Y 4452*) cf familles parisiennes
- 12a = **Antoine Lemoyne Trésorier** in *«les Officiers du bureau des finances de Paris au 18ème siècle (1693-1791)* par François Bluche cf Bulletin de la société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France 1970 -A 97 // Gallica
- 12b = **Antoine Lemoyne commissaire des Ponts et Chaussées** in Almanach Royal de 1722 à 1734
- 13= **Naissances de Nicolas-Michel-Marie LeMoyné et de Agnès-Angélique LeMoyné** in *État civil reconstitué (XVIe siècle – 1859)* cf AD de Paris archives numérisées
- 14a = **Décès de Catherine Suzanne Gendron** in *généalogie Béziaud* pdg.beziaud.org et *journal*
- 14b = **légitimation de Catherine Suzanne de la Perrotière// Gendron** 1702 in *Minutes ou transcriptions authentiques d'actes émanés des rois Louis XIV et Louis XV expédiés par le secrétaire de la Maison du roi et concernant le royaume ou des particuliers (1669-1786) tome X , O/1/46 folio 240*
- 15 a= **Philippe Gendron commis de l'intendant Le Peletier** in "*maison du roi*" copies d'actes émanant Louis XIV etc particuliers cf siv.archives-nationales.culture.gouv.fr & in "*Au coeur de l'Etat sur intendance, contrôle général et intendance*» par Michel Antoine
- 15b = **Mariage de Philippe Gendron et de Catherine Angélique Formentin** in *généalogie Formentin/ généanet*
- 15c = **Donation à Catherine Suzanne Gendron** in *Inventaire du chartrier de Champ page 150* par Yannick Chassin de Guermy 1973
- 16= **Mariage d' Elisabeth Lemoyne et F C Blanchard de Changy** in *Armorial général de France Noblesse de France sur la famille D'Hozier* par Edouard de Barthélémy 1867
- 17=**Inventaire après décès fait au Châtelet de Paris le 14 décembre 1734** in (*AN Y 5294*) cf familles parisiennes
- 18= **Louis Lemoyne de la Verrière** in *Avis de Changy du 26 mars 1746*in (*ANY 4645*)cf familles parisiennes & in */ Famille Le Moyne de Martinique chez D' Hozier et Chérin* par Pierre Bardin cf site ghcaraibe.org) & in *Avis enfants Langlois du 3 février 1776 (ANY 5012)*cf familles parisiennes
- 19a = Trésorier **rue de Thorigny** in almanach royal (année 1709 p 110, année 1710 p 120, année 1711 p 124, année

1714 p 141 puis tous les ans jusqu'à l'année 1734 p 205)

19b = **Maison louée rue Neuve St Gervais** in *Avis de Changy du 26 mars 1746 (ANY 4645)* cf familles parisiennes

20a= **Travaux de la maison rue Neuve St Gervais** in *Document du Minutier Mireile Rambaud 1965* & Etude François II Dionis, étude III Pièces jointes :Devis des travaux.- Plan des caves, 1er 2e et 3e étages, en deux feuilles.

20b=**emplacement de la maison rue des Cultures St Gervais** comparaison des *plans anciens de Paris*

21= **Evocation du Marais:** in *Connaissance du Vieux Paris* J Hillaret & *Paris au 100 villages St Gervais nov 1975* (éd BEREP) & *Paris Pittoresque* & *Le Marais -Guide Vert Michelin 1981* & *Histoire de Paris rue par rue, maison par maison*, Charles Lefeuvre, 1875 etc...

22a = **Partage et succession de Marguerite Ogier veuve Lamendy**, le 1er avril 1731 in (*AN ET LIII 257*) cf familles parisiennes.

22b = **Registre de clôture d'inventaire après décès** de F L Bertin **22 juin 1744** in (*AN6 5273*) cf familles parisiennes

22c = **Actes Lemoyne Bertin du 28 novembre 1746** in (*ANY 4651*) cf familles parisiennes

23a= **Louis LeMoine chanoine de l'église d' Evreux** in *Acte d'appel du diocèse d' Evreux // Evreux 1718* , déposé au greffe de l'officialité de Paris le 24 novembre 1718

23b= **inhumation d'Anne Bertin** le 24 septembre 1731 à Champigny sur Marne in *BMS de Champigny* cf AD 94))

24=**Collège de Laon à Paris:** in *mémoire de la société académique, sciences , arts, belles lettres, agriculture industrie de St Quentin édition 1890 et in Université de Paris 1200 1875* de Charles Desmaze 1820

25a = **Serment d'avocat:** in *"Mémoire de mes services et de quelques circonstances particulières depuis que je sers"* mémoire rédigé en 1762 à Cayenne, cf AN fonds marine C/7/180 (doc 10: 1762 Cayenne)

25b = **Serment en 1733** in *lettre à De Sartine du 1774-08-29* cf fiches biographiques Philippe-Antoine Lemoyne in «Les réfugiés acadiens en France 1758-1785.L'impossible réintégration» .édition Septentrion 2009; page 317 et cf BM Bordeaux, Ms 1480, Annexes, 1er Dossier par Jean François Mouhot

26= **Les avocats du Parlement de Paris 1661-1715** in *Martine Acerra à Université Lyon & Tableau des Avocats au Parlement de Paris de l'année 1770.* in..www.fiadeiro.com